



PROJET DE REPONSE RAPIDE EN EDUCATION DES ENFANTS DEPLACES INTERNES (PREDI)

Mécanisme d'intervention

I. DEFINITION

Le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) est un outil harmonisé de la coordination humanitaire permettant d'assurer une veille humanitaire, et d'apporter une réponse multisectorielle rapide à des populations vulnérabilisées.

Il est déclenché par une alerte humanitaire dû au mouvement de populations suite à une insécurité, conflits ou catastrophe naturelle. Après **triangulation** et **vérification** auprès de plusieurs personnes en provenance d'une source fiable (partenaires humanitaires ou points focaux du mécanisme de veille), la Direction du Développement Social et de l'Economie Solidaire mobilise une équipe d'évaluation succincte pour voir et confirmer l'effectivité de ladite alerte et après le Comité Régional de Validation de l'Alerte (CRVA) l'examine et valide.

L'aide humanitaire apportée peut prendre diverses formes : don d'argent, envoi de matériels et équipements de première nécessité, envoi de personnel faisant des interventions sur place, renforcement des acteurs locaux.

Le RRM intervient généralement quand les capacités nécessaires ne sont pas disponibles sur place.

Le Projet de Réponse rapide en Education des enfants Déplacés Internes (PREDI)

Ce Projet dont la mise en œuvre est confiée à APIDEV et d'autres ONG par UNICEF est financé par ECHO pour mettre en place des dispositifs de Réponse Rapide en Education et Protection (RREP) dans la région de Ségou (cercles de Ségou, Niono et Macina) fortement affectée par le mouvement de population.

NB : le projet peut intervenir dans toutes autres localités du Mali en cas de besoin (présentement à Tominian dans la région de San)

APIDEV est chargée du Volet Education des enfants de 6 à 12 ans. Il s'agit de mettre en place un outil harmonisé pour mettre en œuvre une Réponse Rapide en éducation aux enfants des populations déplacées internes (PDI) dans la zone du projet.

Dans ce cas précis, il s'agit des personnes déplacées suite à des crises liées à un mouvement forcé. Lesdites crises peuvent être causées par des conflits ou une catastrophe naturelle et non cyclique avec des risques d'atteinte à la vie des populations.

II. COMPOSANTE RRM

A. APPROCHE PREDI (RRM)

Déploiement réactif pour répondre aux besoins urgents en Éducation des enfants (filles et garçons de 6 à 12 ans) victimes de crises définies plus haut en l'absence d'offre éducative (formelle et non formelle) disponible pour les accueillir.

B. INTERVENTION ET REPOSES RRM

La réponse RRM dans l'Éducation se fait par la mise en place d'Espace d'Apprentissage Temporaire (EAT) et de Centre d'Apprentissage Communautaire (CAC) pour les enfants de 6 à 12 ans et d'Espace Ami des Enfants (EAE) pour les enfants de 3 à 5 ans. Cette activité s'accompagne par la mise à disposition d'enseignants volontaires, d'animateurs, de moniteurs et de matériels (tentes, kits scolaires, kits pédagogiques, kits récréatifs et kits school in box).

C. LES CIBLES RRM

- ✓ Les enfants des personnes déplacées internes (PDI) sont les principaux bénéficiaires du RRM ;
- ✓ Les enfants des personnes affectées par les catastrophes naturelles soudaines, non cycliques ;
- ✓ Les enfants des familles d'accueil (population hôte) des personnes déplacées selon leur vulnérabilité.

NB : La cible est constituée d'enfants de 3 à 12 ans.

D. LE PROCESSUS RRM

1. **Alerte** due au mouvement des populations
2. Le service de développement social mobilise et conduit une **évaluation** succincte pour **confirmer l'alerte**
3. CRVA examine et **valide** l'alerte
4. La coordination RRM envoie une **équipe d'évaluation** multisectorielle des besoins
5. OCHA **coordonne** la réponse
6. La coordination RRM apporte la réponse des trois (3) premiers mois
7. Suivi des gaps sectoriels par le Cluster RRM
8. L'équipe Post RRM apporte la réponse à partir du quatrième (4) mois jusqu'au douzième (12) mois (pour PREDI c'est à travers le transfert des enfants issus des EAT dans le système formel).

Phase 1 : Préparation

1. Alerte (par les points focaux, les autorités locales)
2. Evaluation/Confirmation de l'alerte (par le comité de veille/DRDSES)
3. Validation par le CRVA (dans les 48 H qui suivent l'alerte)
4. Evaluation multisectorielle des besoins par une mission conjointe avec les acteurs de tous les secteurs (Nutrition, Santé, Education, Protection, Abris, NFI, etc.) dans les 72 heures qui suivent la validation de l'alerte.

En ce qui concerne le secteur éducation, pendant cette évaluation les informations sont collectées sur :

- Le nombre d'enfants désagrégés :
 - De 3 à 5 ans
 - De 6 à 12 ans
 - De 13 à 17 ans
- Le nombre d'enfants scolarisés/non scolarisés/déscolarisés ;
- Le nombre d'enfants à insérer directement à l'école ;
- Le nombre et statut des écoles de la zone ;
- La Capacité de l'offre en éducation dans la zone ;
NB : si l'offre disponible est suffisante pour accueillir les enfants identifiés, il n'est pas nécessaire de mettre en place un dispositif RRM en éducation.
- Identification d'autres partenaires en Education et leur rôle dans la zone ;
- Identification des personnes ressources parmi les déplacés ou population hôte pour l'encadrement des enfants.

5. Elaboration/Mise place du Plan d'action RRM.

Phase 2 : Mise en place du Dispositif de prise en charge RRM (Cycle RRM)

La réponse aux besoins doit être apportée au plus tard 15 jours après l'évaluation des besoins, cette réponse est réalisée à travers des activités telles que :

1. Insertion directe des élèves à l'école (pour les enfants qui étaient scolarisés avant la crise et les enfants de 6 à 7 ans) ;
2. Activation du dispositif RRM (pour une durée de 3 mois avec animation des cours, et jeux récréatifs) ;
3. Evaluation du dispositif futur de réception (Ecole formelle ou non formelle) - (M1-M2) ;
4. Dispositions pour préparer le transfert - (M3).

Phase 3 : Transfert vers dispositif durable (Post RRM à partir du 4^e mois)

Ce transfert se fait vers des Ecoles formelles et/ou non formelles.

NB : Il peut s'accompagner de transfert d'équipements acquis dans le cadre du PREDI.

III. COMPOSANTE REDEVABILITE ET PEAS

La fragilité des personnes-cibles dans les situations humanitaires exige une plus grande rigueur dans leur protection et leur implication.

La redevabilité se traduit par :

- L'adoption d'une **plus grande transparence** dans le partage d'information ;
- Un personnel équipé de compétences techniques mais aussi de compétences relationnelles ;
- **Une approche participative** qui donne davantage de place aux bénéficiaires.

Cette redevabilité inclut la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) surtout des plus vulnérables.

IV. COMPOSANTE ACCES

Pour la composante Accès on a les activités suivantes :

1. Construire **20 hangars simples (centre SSA/P)** ;
2. Mettre en place et fonctionnement de **20 SSA/P** ;
3. Réhabiliter **6 salles de classes dans les écoles partenaires** ;
4. Construire **10 hangars améliorés (EAT classiques)**
5. Mettre en place et fonctionnement de **10 EAT** ;
6. Appuyer le fonctionnement de **20 CAC existants** ;
7. Installer de **120 tentes pour les deux ans**
8. Recruter des enseignants volontaires pour les **SSA/P, EAT, CAC** ;
9. Sensibiliser les communautés sur l'importance de l'éducation ;
10. Appuyer pour la réouverture de **28 écoles fermées**.
11. Appuyer les plans d'action pour **20 écoles à rouvrir**

12. Appuyer les indemnités de **40 enseignants volontaires** des écoles à réouvrir

V. COMPOSANTE QUALITE

Pour la composante Qualité on a les activités suivantes :

1. Formation des enseignants en didactique des disciplines et en éducation en situation d'urgence ;
2. Distribution des kits scolaires ;
3. Distribution des kits pédagogiques ;
4. Distribution des kits récréatifs et kits school in box ;
5. Distribution des manuels scolaires ;
6. Distribution des matériels didactiques ;
7. Equipements des **SSA/P, EAT et CAC** ;
8. Promotion de la cohésion sociale et de la paix ;
9. Organisation des activités sportives et culturelles inters scolaires ;
10. Organisations des séances de sensibilisations (caravanes, sketchs) ;
11. Création/redynamisation des clubs de jeunes ;
12. Mise en place des boîtes à suggestion (redevabilité) ;
13. Sensibilisation des communautés sur la PEAS.

VI. PREDI EN CHIFFRE

- 11 650 enfants bénéficiaires du projet
- 120 tentes à installer
- 60 kits récréatifs (pour 60 tentes)
- 60 kits school in box (pour 60 tentes)
- 20 CAC à redynamiser
- 10 EAT classiques à mettre en place
- 20 SSAP à mettre en place
- 170 animateurs à former
- 28 écoles à rouvrir
- 20 CGS à appuyer à travers les projets d'école
- 40 enseignants volontaires à appuyer par des indemnités
- 144 enseignants bénéficiaires de kits pédagogiques
- 8 600 kits scolaires à distribuer
- 8 300 enfants déplacés à appuyer
- 35 boîtes à suggestion à mettre en place
- 25 clubs de jeunes à mettre en place
- 64 écoles partenaires
- 17 communes partenaires
- 4 cercles
- 4 CAP
- 2 AE

VII. PARTENAIRES RRM

- UNICEF

- Le Service de la Commission européenne à la protection civile et opérations d'aide humanitaire (ECHO),
- Ministère de la Santé et du développement social
- Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
- Ministère de l'Education Nationale
- Académies d'Enseignements
- CAP
- Ecoles
- Communautés
 - Collectivités territoriales
 - Autorités communautaires
 - CGS
 - AME
 - Association et clubs des jeunes

ONG – Autres partenaires :

- EDUCO
- Peace one Day
- Acteurs RRM (SI, ACF, CRS, TdH, DRC, ALPHALOG, CRM, ALIMA, Plan Mali)
- OCHA
- Le Bureau des Affaires Humanitaires de l'Agence des États Unis pour le développement international (USAID),
- L'Agence Suédoise de coopération au développement international (SIDA)
- Le Ministère des Affaires Etrangères de Norvège (NMFA)

VIII. CADRE D'ECHANGES/SYNERGIE

- Comité de Veille Humanitaire
- Comité d'Evaluation des Besoins Multisectoriels
- Coordination RRM Nationale et Régionale
- Groupe sectoriel Education, Protection, Abris et NFI
- Groupe de Travail Accès humanitaire (GTA)

IX. DEFIS

- Evolution en zone d'insécurité résiduelle ;
- Respect délai de réponse rapide et contexte ;
- Mission d'évaluation dans les localités avec présence des groupes armés ;
- Déplacement continu et massif des populations ;
- Coordination avec les autres acteurs RRM et non RRM ;
- Révision de l'outil harmonisé en Protection au niveau nationale ;
- Structure d'accueil post RRM (offre pérenne en éducation) : capacité et situation/mouvement parents d'élèves
- Déplacement continu des parents (se redéplacer chaque fois avec les enfants)
- Stratégie de transfert des enfants après le cycle RRM
- Nombre insuffisant des enfants pour mettre en place un EAT
- Réticence des parents pour des offres éducatives en place

X. PERSPECTIVES

- Élaboration divers outils PREDI à faire valider par les partenaires (UNICEF – Etat – Autres)
- Administration des outils dans les zones d'intervention
- Evaluation des outils PREDI

ANNEXES

1. Canevas de rapport (Examen et validation de l'alerte)
2. Canevas de rapport d'évaluation du dispositif d'accueil post PREDI
3. Manuel (ou Guide) de Sensibilisation des communautés sur l'importance de l'éducation
4. Manuel (ou Guide) sur la Promotion de la cohésion sociale et de la paix
5. Guide de sensibilisation sur la redevabilité et la PEAS
6. Canevas de rapportage de cas d'incidents